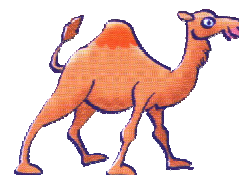


Juillet 2018



Le Petit Dromadaire N°234

Communiqué de la Mairie de Drom



Sommaire :

- Fermeture Mairie
- 11 novembre 2018
- Réunion association
- Vente tables école
- Fibre optique
- Coiffeuse itinérante
- Zéro Phyto
- Ecobuage
- Zéro phyto
- Transport scolaire
- Fréquence TNT râteau
- Vélo trouvé
- PAV
- Bibliothèque municipale
- Vendredis du Revermont
- Espace jeunes

Fermeture de la Mairie pour congés

La Mairie sera fermée du 13 et 31 août en raison des congés de la secrétaire. Vous pouvez nous contacter par mail : mairie.drom@wanadoo.fr

Ou laisser un message au 04.74.30.67.48

En cas d'urgence, il convient de s'adresser au maire au 07.82.36.72.24

Cérémonie du 11 novembre 2018

A l'occasion du **centenaire de l'armistice**, la municipalité souhaite donner une dimension forte à cette commémoration. Les associations du village et les habitants qui le désirent pourront contribuer à la création d'une **exposition éphémère** qui sera présentée ce jour-là.

. Les personnes qui disposent **d'archives personnelles** ou des **objets ayant un rapport avec cette période**, et qui souhaitent les faire partager, peuvent joindre la Mairie pour convenir d'une mise à disposition à cette occasion.



Réunion des associations

La réunion annuelle des associations aura le **12 juillet à 20 h** à la salle de réunion.

Cette réunion sera principalement consacrée à l'organisation de la fête.

Vente tables de l'école

Suite à un remplacement de mobilier à l'école, des anciennes tables d'écoliers sont proposées aux habitants, afin de vivre une deuxième vie moyennant quelques petites réparations et toilettage. Si vous êtes intéressés, rapprochez-vous du secrétariat de Mairie.



Les 29 et 30 septembre, c'est la fête de Drom.

Le temps fort de notre fête repose sur son défilé de chars.

Cette année encore, nous comptons sur votre créativité.

Nous sommes à votre écoute pour toute idée.



Le Très Haut Débit à DROM Avec le réseau public Fibre Optique Li@in

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) déploie le réseau public Li@in (Liaison Internet de l'Ain) des communes de l'Ain qui consiste à déployer la fibre optique jusqu'à l'ensemble des foyers et locaux professionnels de 392 communes du département de l'Ain, dont la commune de DROM.

Cet objectif porte un enjeu indiscutable d'aménagement du territoire, de développement économique et de service public, au même titre que l'électrification rurale au XXème siècle. Cette infrastructure assure à l'ensemble du territoire une longueur d'avance en terme d'accès au numérique.

Un peu plus de la moitié des communes du département déjà ouvertes permettent à plus de 34 000 particuliers, professionnels et collectivités de profiter du service Très Haut Débit avec la Fibre (données mars 2018).



DROM dans l'ère du numérique avec le réseau Fibre Optique Li@in

Le réseau public Fibre Optique Li@in est déployé sur 90% du territoire de DROM, dans un premier temps et la commercialisation des offres Très Haut Débit est effective depuis le 17/04/2018.

Ce Jeudi 3 mai, une réunion publique, animée par le SIEA, a permis de présenter le projet Li@in, de découvrir les étapes à suivre et de visualiser les zones éligibles. Les particuliers et les professionnels situés en zone couverte peuvent dès à présent souscrire un abonnement fibre auprès d'un opérateur partenaire du réseau Li@in.

Comment savoir si mon foyer ou mon bâtiment est éligible à la Fibre Li@in?

Rendez-vous dès maintenant sur www.reso-liain.fr, et réalisez le « test d'éligibilité », en quelques clics découvrez si vous êtes éligible.

Vous êtes situé en zone couverte :

Comment accéder au Très Haut Débit ?

Pour profiter de la fibre, contactez les opérateurs partenaires du réseau Li@in (ci-contre ou sur www.reso-liain.fr) afin de connaître leurs offres et souscrivez l'abonnement qui vous est le plus adapté.

La prise de cet abonnement lance alors le processus de raccordement de votre logement ou bâtiment au réseau de Fibre Optique Li@in. *Aucun règlement n'est débité avant l'ouverture effective du service.*
Votre opérateur, qui est votre interlocuteur privilégié, peut vous renseigner sur l'avancée de votre raccordement.

Vous n'êtes pas situé, à ce jour, sur un secteur couvert

Sauvegarder le test sur www.reso-liain.fr permet d'être informé dès que votre secteur passera en travaux puis en zone couverte par la Fibre.

Le déploiement du réseau Fibre Optique à l'échelle départementale se poursuit pour permettre à tous de bénéficier du TRES HAUT DEBIT.

Des travaux et des études sont en cours sur le département concernant l'ouverture progressive, en priorisant notamment les zones mal desservies en ADSL et les Zones d'Activités Economiques.

Selon la configuration du territoire communal et les infrastructures existantes, la desserte d'une même commune est réalisée par phases complémentaires.

En savoir plus : www.reso-liain.fr

Avec le soutien de :



Opérateurs partenaires du réseau Li@in dédiés aux particuliers proposant des offres sur votre commune :



Retrouvez les FAI dédiés aux professionnels sur www.reso-liain.fr

La FIBRE OPTIQUE : Technique par excellence pour le TRES HAUT DEBIT

- Débit d'informations supérieur aux autres technologies (Adsl, Wifi, Satellite) et symétrique :
Jusqu'à 400Mb/s pour les particuliers (selon les opérateurs)
Jusqu'à 1Giga pour les professionnels,
- Rapidité/Simultanéité,
- Fiabilité/Sécurité avec une fibre par abonné,
- Insensibilité aux interférences extérieures,
- Qualité de service, suivi et contrôle

Coiffeuse itinérante

Vanessa BAL et son salon de coiffure itinérant seront présents à Drom sur le parking du presbytère les 7 et 21 août.

Pour prendre rendez-vous avec Vanessa BAL afin de vous faire coiffer, il suffit de l'appeler au **06 76 82 63 91** ou bien venir directement prendre rendez-vous lors de son passage.



Zéro phyto



Votre commune
s'engage
dans une démarche
"Zéro Pesticide"



La commune de DROM a mis en place un **plan de désherbage en mars 2018**. Ce plan a été élaboré avec l'ancien syndicat de rivière (Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents) qui a fusionné depuis le 1^{er} janvier 2018 avec d'autres syndicats de rivières pour constituer le Syndicat de Rivière d'Ain Aval et Affluents (SR3A).

Ce plan décrit la gestion de l'entretien des espaces publics de la commune, en intégrant la réglementation **Eco-phyto**. Cette directive, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, interdit l'utilisation, par les communes, des produits phytosanitaires dans tous les espaces publics, excepté dans les cimetières et les terrains de sport minéralisés pouvant être fermés au public.

Cela se traduit par la **modification des techniques de désherbage**. L'utilisation de traitements thermique, mécanique et manuel sont alors à adapter en fonction de la situation.

Pour le désherbage des lieux publics - places, emplacements de parking, voirie, abords de bâtiments publics, espaces communaux, cimetière-, la commune utilise les **techniques de tonte, débroussaillage et arrachage**.

Quelque soit les méthodes utilisées, **l'aspect paysager est différent de celui que nous avons connu depuis des décennies avec l'utilisation des produits phytosanitaires**. Notre regard sur la présence d'herbe dans les espaces publics doit prendre en compte ce changement : l'éradication systématique de toutes les espèces de plantes présentes est remplacée par une gestion du développement des espèces.

Cette pratique est concrètement plus consommatrice de temps de main d'œuvre car, avec la chimie, un à deux passages par an sur les espaces était suffisant. Maintenant, il faut compter deux à trois fois plus de passages.

L'entretien des abords de voirie, au droit des propriétés, traité par tonte ou débroussaillage représente une **charge de travail importante pour la commune**.

Certains habitants font déjà beaucoup en tondant les bords de route. Si cette heureuse initiative pouvait être étendue à tous les propriétaires pour l'entretien de l'espace en bordure de voirie au droit de leur propriété, cela permettrait à la commune de ne pas augmenter sa charge de personnel.

Interdiction brûlage déchets verts

LE BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts C'EST INTERDIT !

En raison de la nécessité de préserver la qualité de l'air, les réglementations relatives à l'écobuage ont évolué en juillet 2017 dans notre département.



Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme

des plastiques ou des bois traités.

Quels sont les déchets concernés par cette interdiction ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Qui est concerné ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Quelles sont les alternatives au brûlage ?

Plusieurs alternatives existent : le compostage domestique, la tonte mulching, l'utilisation des branches broyées et feuilles mortes en paillis pour le potager, le dépôt des déchets verts à la déchetterie.

Le 3 juillet 2017, 2 arrêtés préfectoraux ont été pris afin de réglementer l'écobuage.

L'arrêté **SAF 2017-02** réglementant le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel, en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Ain, s'adresse aux **particuliers**. Il **interdit le brûlage**, à l'air libre ou en incinérateur individuel, des **végétaux** suivants : déchets verts, végétaux coupés ou sur pied, issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés, quelle que soit leur teneur en humidité.

Ces végétaux doivent être acheminés en **déchetterie** ou en centre de collecte.

L'arrêté **SAF 2017-1** réglemente l'emploi du feu et l'écobuage pour les **activités agricoles ou forestières** et dans le cadre de la prévention des incendies de forêts.

Il **interdit** notamment aux **propriétaires et ayants droit** de porter ou d'allumer du feu à moins de **200 mètres des forêts**, y compris sur les voies qui les traversent **par vent fort**, quelle que soit la période et **pendant la période très dangereuse** des mois de **juillet et août**.



Transports scolaires

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse regroupe 75 communes. A compter de la rentrée 2018/2019, **le transport scolaire de l'ensemble du territoire est désormais organisé par la CA3B** ; sont concernés tous les élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées (jusqu'à la terminale) domiciliés et scolarisés sur le territoire de la CA3B.



A la rentrée, **chaque élève sera doté d'une carte OÙRA.**

Il convient de s'inscrire en ligne sur le site www.tub-bourg.fr ou de vous procurer des formulaires en mairie. Toutes les cartes seront envoyées au domicile selon les dates d'inscription. Les élèves inscrits avant le **15/07/2017 recevront leur carte avant la rentrée** ; les autres pourront la recevoir ultérieurement.

Une **participation de 20€** au titre des frais de dossier est demandée.

Lors de l'inscription, il est nécessaire de joindre les **justificatifs suivants** :

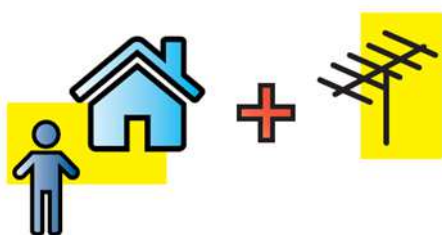
- certificat d'inscription scolaire 2018/2018 ou la copie de l'avis de passage dans le même établissement
- Attestation de domicile
- Copie du livret de famille et 2 deux justificatifs de domicile pour la garde alternée
- Photo récente de l'élève au format 3,5 x 4,5 avec nom, prénom de l'élève au dos
- Règlement par chèque à l'ordre de « car postal »
- Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité

Contact :

- espace transport public Immeuble Paul Claudel ,2 rue du 19 mars 1962 01000 BOURG-EN-BRESSE
- ☎ 04 74 45 05 06 ✉ info@tub-bourg.fr



Changement fréquence TNT antennes râteau



Le passage à la TNT Haute Définition, qui s'est produit sur toute la France métropolitaine le 5 avril 2016, permet désormais de diffuser l'ensemble des chaînes de la TNT avec un nombre de fréquences moins important. Les fréquences dégagées par cette opération

pourront désormais être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles.

Dans notre commune, le changement de fréquences interviendra le **11 septembre 2018.**



Les téléspectateurs dépendant d'une **antenne râteau** devront procéder à une recherche de chaînes à partir de leur télécommande ou de l'adaptateur TNT afin de récupérer l'intégralité des chaînes.

 RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET RECEVOIRLATNT.FR	OU	 APPELEZ LE 0970 818 818 (APPEL NON SURTAXÉ)
--	----	---

Vélo trouvé

Un vélo a été trouvé sur le terrain multisport. Le propriétaire pourra le réclamer



Dépôts sauvages PAV

Les PAV continuent à faire l'objet de dépôts sauvages. Il est rappelé que ceux-ci sont strictement interdits !

Bibliothèque Municipale



Durant la période estivale, la bibliothèque de Drom : sera fermée le samedi durant les mois de juillet et août, mais elle restera **ouverte le lundi de 18 à 19 h.**



Vendredis du Revermont : 27 juillet à Drom



Les Vendredis du Revermont : 5 rendez-vous en plein air pour cet été

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse propose du **8 juillet au 3 août** une **programmation culturelle** dans plusieurs communes du Revermont.

Des rendez-vous gratuits et en plein air qui mettent en valeur le spectacle vivant

Jeudi 12 juillet, à 20h30, sur le parking de la mairie à Salavre : « *T'emmèles pas !* », par la compagnie du fil à retordre (Spectacle de cirque). . Repli à l'espace de la Grenette à Coligny en cas de pluie.

Vendredi 20 juillet, à 20h30 à l'Ecomusée maison de pays de Bresse à Saint-Etienne du Bois : Concert Duo Glenn Arzel et Claire Nivard

Vendredi 27 juillet, à 20h30 au lavoir à Drom : Concert Duo « *Java bien* » de la compagnie La mesure cadencée

On chante dans les cabarets, on rit dans les cafés-concerts...une guerre vient puis s'en va. Le jazz arrive avec elle...et ne repart pas!Les pieds dansent au tempo du fox-trott, du tango, de la samba - ces rythmes venus du monde entier. On s'amuse, on oublie...et puis une seconde guerre arrive. Mais certains n'ont pas envie de se laisser refroidir! Tout n'est pas rose... mais c'est la vie ! Alors, on pleure, on rit, on est vivant et c'est déjà pas si mal ! De mélodies connues en découvertes insoupçonnées, ce duo frais et fantaisiste vous fera redécouvrir une époque!



Vendredi 3 août, à 20h30 sous les halles à Treffort Val-Revermont : Théâtre « *Groseille et mandarine* » par la Dieselle compagnie

Espace jeunes de la CA3B

ESPACE JEUNES 11-17 ANS : Juillet Août 2018

Fermeture du 17 Août au 05 Septembre 2018

Retrouvez toutes les Infos., formulaires d'inscriptions et photos sur le site : <http://espacejeunesctreffort.org> Gaëlle 06.86.43.22.44 Léticia 06.40.99.89.32 espacejeunesctter@gmail.com

COMPLET: SEJOUR Du 09 au 15 Juillet à Bombannes en Aquitaine avec Gaëlle et Robin

Pour chaque sorties : Basket, sac à dos, gourde et casquette OBLIGATOIRE + Pique-nique pour les journées (sauf Barbecue)

Du 09 au 13 JUILLET		Avec Léti et Cécile : Stage de décoration de meuble avec une artiste plasticienne , Cécile Haegelin. (insc. à la semaine) L'objectif est de poncer et rénover l'ancien mobilier de l'Espace Jeunes pour créer une nouvelle déco dans un style japonais et manga. Création de 3 grands tableaux style manga à l'encre de chine!	
De 10h à 17h 20€ la semaine			
Lundi 16	13h30-18h 30 2€	A-M : Top Chef goûter . 5 Ingrédients tirés au sort pour créer le meilleur gâteau en équipe!	
Mardi 17	13h30-18h30	A-M : Randonnée jusqu'à la Grange du Pin , baignade et jeux. Prévoir sac à dos avec gourde + maillot + basket	
Mercredi 18	10h-18h 4€	Matin : Barbecue , on fait nos brochettes et salades, repas en plein air A-M : Multi sport au gymnase	
Jeudi 19	10h-18h 4€	Journée à Carré d'eau	
Vendredi 20	07h30-18h30 20€	COMPLET: WALIBI (Les jeunes se sont inscrits lors du comité d'usagers du mois de Mai)	
Lundi 23	09h - 18h	Escalade avec Gaëlle au Mont July avec Rev'asion 11-13ans COMPLET Canyoning avec Léti à Saint Claude avec Rev'asion 14-17 ans COMPLET	
Mardi 24	10h-18h	Randonnée et pêche sur le Suran : Prévoir son matériel de pêche (ou prévenir si vous n'en avez pas) + Basket pour l'eau et Bottes + Pique-nique	
Mercredi 25	10h-18h 2€ pers	Journée sport en famille Barbecue + Tournois de foot, Initiation tennis et pétanque. Inscriptions : Parents/Ados avant le 20!	
Jeudi 26	09h-18h	Escalade avec Gaëlle au Mont July avec Rev'asion 11-13ans COMPLET Canyoning avec Léti à Saint Claude avec Rev'asion 14-17 ans COMPLET	
Vendredi 27	10h-18h	Journée à Carré d'eau	
Le 30 / 31 Juillet BIVOUAC Poncin Baignade à Chambod, randonnée, soirée barbecue au camping de Poncin. COMPLET			
Mercredi 01	09h-18h 20€	Canyoning avec Gaëlle à Saint Claude avec Rev'asion 14-17 ans COMPLET	
Jeudi 02	15h-22h	15h-18h Atelier cookies et préparation du prog de septembre!	18h-22h Jeu de rôle initiation avec Mathieu PARTIE 2 COMPLET
Vendredi 03	10h-18h 4€	Journée à Carré d'eau	
Lundi 06	10h-18h	Matin : Barbecue , on fait nos brochettes et salades + A-M Pétanque, jeux de sociétés, sport au city	
Mardi 07	10h-18h 13€	Plaine tonique 11-13 ans Bouée tractée + Baignade	
Mercredi 08	10h-18h 13€	Plaine tonique 14-17ans Bouée tractée + Baignade	
Jeudi 09	10h-18h	A vous de décider! Une idée? Une proposition? On s'organise et on y va :)	
Vendredi 10	13h30-18h	Journée à Carré d'eau	
Lundi 13	13h30-18h 30 2€	A-M : Top Chef goûter . 5 Ingrédients tirés au sort pour créer le meilleur gâteau en équipe. + Jeux de société, ping-pong, bal, foot et sport au city.	
Mardi 14	18h-22h30 8€	Hot Dog au local et cinéma à l'Amphi de Bourg (en fonction des sorties films)	
Jeudi 16	10h-18h	Journée à Carré d'eau	
Vendredi 17	14h-17h	Ménage!! La danse du balai et de la serpillère en musique bien sur :)	



LEO LAGRANGE CENTRE EST

Espace Jeunes 12-17 ans

Communauté d'Agglomération

du Bassin de Bourg en Bresse

12 Place du Champ de Foire

01370 Treffort Val'Revermont

Gaëlle MINISINI Responsable animation : 06.86.43.22.44

Leticia KHARTCHENKO Animatrice : 06.40.99.89.32

